

# LA VAE EN OCCITANIE

CERTIFICATEURS RÉGIONAUX, LES RÉSULTATS EN 2020

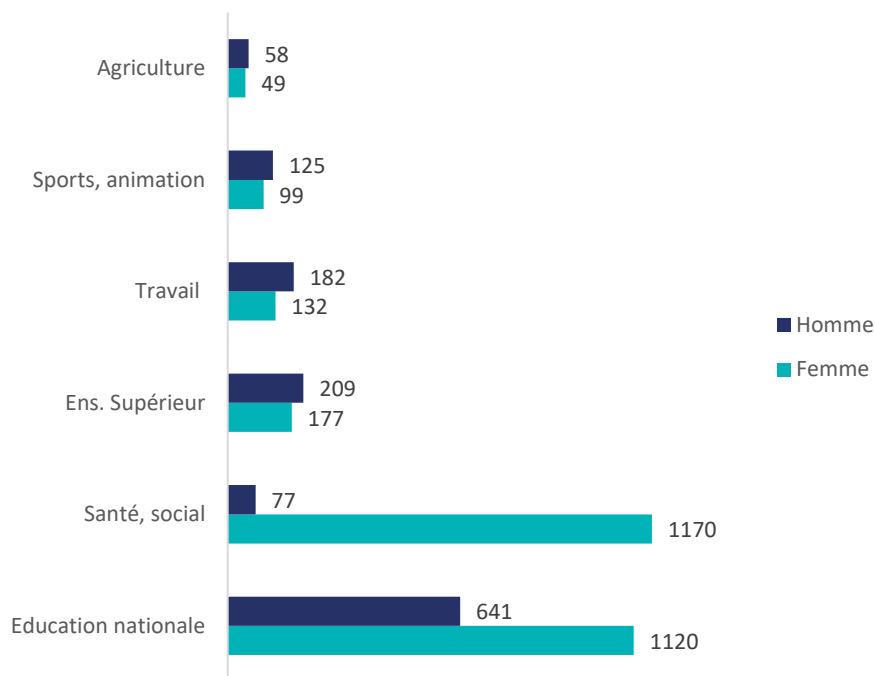
# Les candidats à la VAE en 2020

## 4 054 dossiers recevables en Occitanie

4 054 dossiers ont été déclarés recevables par les certificateurs régionaux, soit une baisse de 14 % par rapport à 2019. En 2020, les deux périodes de confinement ont coïncidé avec les rythmes des sessions de VAE. Le bon déroulement des réunions d'information a été fortement perturbé et a restreint le public. Cette baisse affecte la plupart des certificateurs, principalement les ministères chargés de la Santé et Social : moins 29 %, de l'Enseignement supérieur moins 19 %, de l'Education nationale moins 9 %. Cependant, d'autres certificateurs constatent une hausse des jurys de VAE : ministères chargé du Travail (+ 117 %) et de l'Agriculture (+ 5 %).

Toutefois, de nombreuses mesures législatives destinées à améliorer la formation des personnes placées en activité partielle ont permis des entrées en VAE.

### Nombre de dossiers recevables par certificateur



**Source :** Certificateurs Occitanie – Traitement Carif-Oref Occitanie

**Note de lecture :** hors chambres consulaires et Cnam (faible effectif <25).

4 certificateurs regroupent 91 % des demandes recevables. Les certifications les plus recherchées sont celles de l'Education nationale (43 % de l'ensemble des demandes recevables), suivies des diplômes du paramédical et du social (31 %). Viennent ensuite les diplômes de l'Enseignement supérieur (9 % des dossiers) et les titres professionnels du ministère chargé du Travail (8 %).

## LA RECEVABILITÉ

Pour s'engager dans une procédure de VAE, le candidat dépose un dossier de demande de recevabilité auprès du certificateur. Tous les justificatifs qui attestent d'au moins une année d'activité professionnelle en lien avec la certification visée, doivent être joints à cette demande. Le certificateur accuse réception du dossier complet. 2 mois après cet accusé de réception, le candidat est officiellement informé de la recevabilité ou du rejet motivé de sa demande. Lorsque la demande est recevable, un jury doit se tenir dans les 12 mois qui suivent l'avis de la recevabilité. La recevabilité conditionne la poursuite du parcours de VAE et la recherche d'un financement.

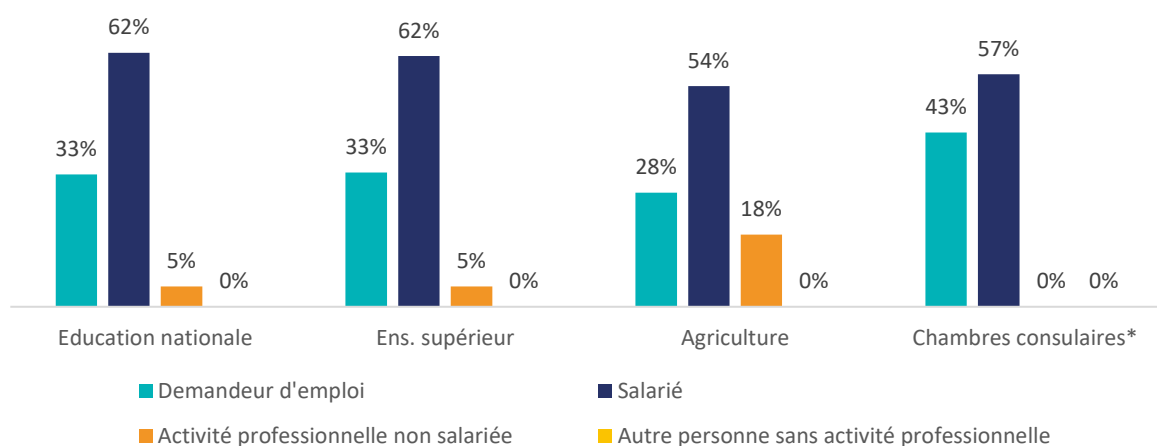
## Les femmes représentent les deux-tiers des candidats

Les femmes déposent 68 % des dossiers recevables. Des différences selon le genre apparaissent dans les types de certifications recherchées. Les femmes recherchent pour 94 % des demandes, des certifications paramédicales et sociales et pour 64 % des diplômes de l'Education nationale. Les hommes visent pour 58 % les titres professionnels du ministère du Travail, et pour 56 % des diplômes du sport et de l'animation.

## 67 % des candidats sont des actifs en emploi

Les salariés, tous types de contrats confondus, restent majoritaires : 61 %. Les non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales...) représentent 6 % des dossiers, contre 4 % les années précédentes. Les candidats en recherche d'emploi sont quant à eux 33 %. Ils représentent 50 % des demandes de titres professionnels, contre 77 % en 2019. Les personnes en recherche d'emploi sont à l'origine de 33 % des demandes de VAE de l'Education nationale en Occitanie, contre 22 % au national.

### Dossiers recevables par certificateur et statut du candidat

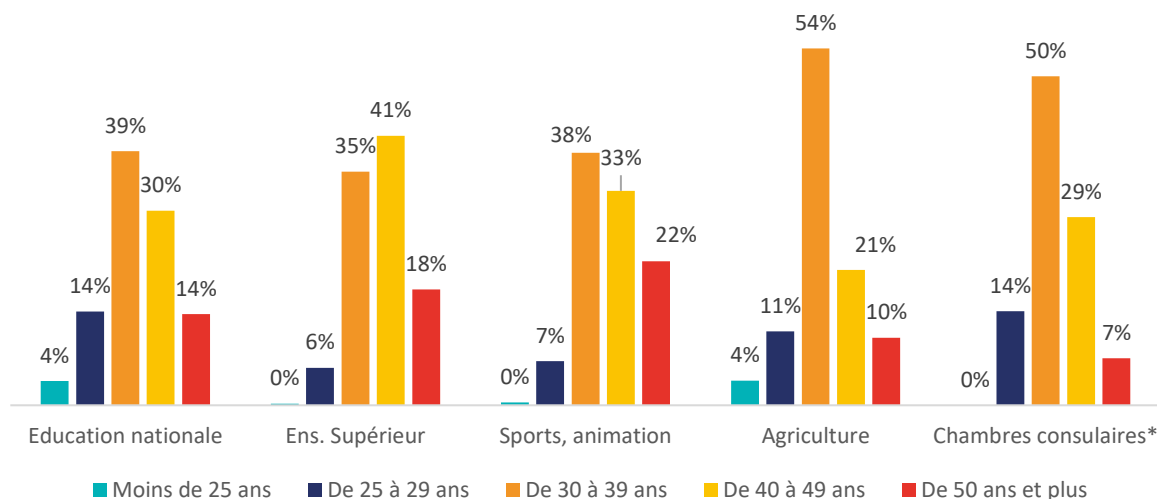


**Notes de lecture :** Hors ministères chargés de la Santé et du social, du Travail, des Sports et de l'animation.  
 \* = faible effectif (< 25)

## 53 % des candidats ont moins de 40 ans

En 2002, la majorité des candidats avait plus de 40 ans : la VAE s'adressait à un public adulte, très expérimenté. Depuis 2017, la VAE intéresse un public plus jeune. Les candidats de 50 ans et plus représentent 16 % et sont en baisse constante depuis 2017. 12 % ont entre 25 et 29 ans. 38 % des candidats ont entre 30 et 39 ans, 32 % entre 40 et 49 ans. La part des moins de 25 ans est faible mais stable.

### Age des candidats par certificateur



**Notes de lecture :** Les ministères chargés de la Santé, du Social et du Travail n'ont pas été en mesure de donner la répartition par âge pour l'ensemble de leurs candidats.

\* = faible effectif (< 25)

## L'accompagnement des candidats

L'accompagnement comprend une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat et à la formalisation de son dossier de validation. Le candidat est également préparé à l'entretien avec le jury ou à la mise en situation professionnelle. Cet accompagnement est facultatif mais fortement recommandé.

Il est réalisé en fonction des besoins du candidat, et avec l'autorité de l'organisme délivrant la certification demandée. Il peut être individuel ou collectif, réalisé en présentiel ou à distance. Sur proposition d'un membre du service public de l'orientation, l'accompagnement peut comprendre une aide à l'orientation et à la recherche de financement pour une formation complémentaire correspondant aux formations obligatoires du référentiel de la certification recherchée ou à l'acquisition d'un bloc de compétences manquant dans le parcours du candidat.

L'accompagnement peut être pris en charge financièrement par plusieurs dispositifs : aide à la VAE pour les demandeurs d'emploi, plan de développement des compétences, compte personnel de formation (CPF)...

Les données sur l'accompagnement en Occitanie sont trop partielles pour être exploitées.

## 2 326 personnes ont obtenu une validation en 2020

2 326 candidats occitans ont obtenu tout ou partie d'un diplôme par la VAE en 2020. Depuis 2017, les blocs de compétences validés par la VAE sont acquis à vie et font l'objet d'une attestation officielle. La validation partielle est donc considérée comme une réussite de la démarche. En 2020, 2 606 jurys de VAE ont eu lieu en Occitanie, soit une baisse de 13 % par rapport à 2019. Près de 9 personnes sur 10 ont validé tout ou partie de la certification qu'ils recherchent. Pour les résultats de l'ensemble des jurys, 64 % de validations totales et 25 % de validations partielles ont été délivrées. 11 % des candidats n'ont obtenu aucune validation.

La pandémie a particulièrement impacté les jurys du printemps, avec un report sur ceux de l'automne. La législation a évolué tout au long de l'année 2020, particulièrement en permettant l'organisation de jurys en distanciel.

### Résultats des jurys

	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation	Ensemble
Min. de l'Education nationale	71 %	19 %	9 %	1 330
Min. des Solidarités, de la Santé	44 %	43 %	14 %	694
Enseignement supérieur	82 %	15 %	3 %	297
Ministère du Travail	83 %	10 %	7 %	118
Min. des Sports, animation	41 %	20 %	39 %	87
Ministère de l'Agriculture	75 %	19 %	6 %	52
Ministère de la Culture*	17 %	56 %	28 %	*
Chambres consulaires*	100 %	0 %	0 %	*
Cnam*	100 %	0 %	0 %	*
<b>Total</b>	<b>1 679</b>	<b>647</b>	<b>280</b>	<b>2 606</b>

#### Notes de lecture :

\*= faible effectif (< 25)

En 2020, le ministère de l'Education nationale est le plus important certificateur régional avec 51 % des jurys, suivi par les ministères chargés des Solidarités et de la santé avec 27 % des jurys. Ces certificateurs représentaient 81 % de l'ensemble des jurys en 2019. Ils totalisent 77 % des validations totales et partielles (80 % en 2019).

On note la part importante de validations partielles des ministères des Solidarités et de la Santé (43 %). Les ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur présentent les taux de validations totales les plus élevés (respectivement 83 % et 82 %). Le ministère des Sports et de l'animation connaît le taux de refus de validation le plus élevé, presque égal à celui des validations totales. Pour le ministère de la Culture, les candidats vus en jurys ont été déclarés recevables en 2019, il s'agit d'une dernière session de jurys. Le nombre de candidats est très faible pour les chambres consulaires et le Cnam, leurs taux de validation ne sont pas représentatifs.

## Niveaux des certifications obtenues à l'issue des jurys (validations totales)

	Niveaux 8 à 7	Niveau 6	Niveau 5	Niveau 4	Niveau 3	Sans niveau	Tous niveaux
Min. Educ. nationale	0 %	12 %	46 %	28 %	14 %	0 %	947
Min. Santé, Social	2 %	13 %	22 %	3 %	60 %	0 %	302
Min. Ens. supérieur	43 %	53 %	4 %	0 %	0 %	0 %	244
Min. du Travail	0 %	0 %	39 %	15 %	46 %	0 %	98
Min. Sports, anim.	0 %	13 %	15 %	49 %	23 %	0 %	36
Min. de la Culture*	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	*
Min. de l'Agriculture	2 %	2 %	25 %	65 %	6 %	0 %	39
Ch. consulaires*	0 %	78 %	22 %	0 %	0 %	0 %	*
Cnam*	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	*
<b>Total en %</b>	<b>7 %</b>	<b>16 %</b>	<b>32 %</b>	<b>21 %</b>	<b>25 %</b>	<b>0 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Nbre valid. totales</b>	<b>112</b>	<b>264</b>	<b>535</b>	<b>356</b>	<b>412</b>	<b>0</b>	<b>1 679</b>

**Note de lecture** - \* = faible effectif (< 25)

Les validations totales de niveau 5 (Bac + 2) représentent un tiers des décisions de jurys. Les certifications de niveau 3 (CAP - BEP) représentent un quart des validations totales, en relation avec les diplômes recherchés. La part du niveau 4 est stable par rapport à 2019.

## Les 15 certifications les plus recherchées

Intitulé des certifications	Niveau	Nbre de dossiers
DEES (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé)	5	337
DEAES (Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social)	3	202
DEME Diplôme d'Etat de moniteur éducateur)	4	153
DEAS (Diplôme d'Etat d'aide-soignant)	3	145
DEEJE (Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants)	5	121
CAP Accompagnement éducatif petite enfance)	3	118
BTS Management des unités commerciales	5	81
DEAP (Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture)	3	63
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	6	50
TP Assistant-e de vie aux familles	3	38
BAC PRO Commerce	4	37
BP Coiffure	4	37
DE Ibode (Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire)	6	37
DEASS (Diplôme d'Etat d'assistant de service social)	6	33
BTS Opticien lunetier	5	31

Les certifications recherchées sont concentrées sur un petit nombre de diplômes, tous niveaux confondus. Les 15 certifications les plus recherchées représentent 57 % de l'ensemble des jurys. Dans ce « Top 15 », 50 % des jurys visent des diplômes des secteurs sanitaire et social. Certains diplômes sociaux connaissent une forte demande en Occitanie comme au national car une rénovation des référentiels les fera passer en 2021 au niveau supérieur, par exemple le niveau 6 pour le DEES. En Occitanie, la demande du DEES a progressé de 11 %, contre 21 % au niveau national. D'autres diplômes ne seront plus accessibles après 2020, comme le BTS Management des unités commerciales.

Une grande partie des demandes de VAE concernent un petit nombre de dossiers, ce qui explique la difficulté pour les certificateurs de mettre en œuvre des jurys, même avec des jurys distanciels ou des regroupements nationaux.

## Conclusion

La VAE constitue depuis 2002 un mode d'accès aux diplômes, qui ne passe pas par la formation ni par un examen. L'attractivité de ce dispositif est aussi basée sur l'existence de personnels faisant fonction dans les métiers des secteurs paramédicaux et sociaux. Malgré son intérêt, la VAE reste marginale dans l'accès à la certification. Le dispositif enregistre depuis 2013 une baisse importante aussi bien au niveau régional que national. Le recours au distanciel n'a pas permis d'enrayer cette tendance. Le ministère de l'Éducation nationale note que la pandémie a pu décourager les candidats, ainsi que des absences plus nombreuses aux jurys. La rénovation de la VAE, impliquant une simplification du dispositif, des mesures pour réduire l'abandon en cours de VAE et une aide au financement de la VAE, est en cours d'expérimentation.

### AVERTISSEMENT

Des disparités existent sur les données recueillies auprès des différents organismes valideurs. L'enquête comptabilise des individus aux différentes étapes du processus. L'enchaînement dans le temps de ces étapes varie également en fonction des individus et des certificateurs : dépôt du dossier année n-1, jury dans l'année n.

Il n'est pas possible d'effectuer des corrélations entre les données de chaque étape. En conséquence, les chiffres présentés donnent seulement une photographie à différentes étapes de la validation des acquis sur le territoire régional pour l'année civile 2020.

# Remerciements

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mission de suivi du dispositif VAE, confiée au Carif-Oref Occitanie. Il est réalisé grâce à la contribution des différents organismes certificateurs publics régionaux :

**Dava Montpellier et Toulouse pour le ministère de l'Éducation nationale (enseignement secondaire) Directe Occitanie et Afp Occitanie pour le ministère du Travail**

**Draaf Occitanie pour le ministère de l'Agriculture**

**Drjcs Occitanie pour les ministères des Solidarités et de la Santé, et le ministère des Sports et de l'animation**

**Institut Agro-Montpellier SupAgro**

**Institut national universitaire Jean-François Champollion**

**Institut supérieur des arts de Toulouse pour le ministère de la Culture et de la Communication  
Ipst-Cnam**

**Purple campus (réseau des CCI Occitanie)**

**Université de Montpellier**

**Université Montpellier 3 Paul Valéry**

**Université de Perpignan Via Domitia**

**Université Toulouse 1 Capitole et Toulouse School of Management**

**Université Toulouse 2 Jean Jaurès**

**Université Toulouse 3 Paul Sabatier**

## Pour en savoir plus

Sur le site [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr)

- [Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#)
- [Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019](#)
- [Décret n° 2019-1119 du 31 octobre 2019](#)
- [Circulaire n° 2019-010 du 30 janvier 2019](#)
- [Décret n° 2020-262 du 16 mars 2020](#)
- [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020](#)
- [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020](#)
- [Décret n° 2020-372 du 30 mars 2020](#)
- [Ordonnance n° 2020-387 du 1<sup>er</sup> avril 2020](#)
- [Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020](#)
- [Ordonnance n° 2020-1501 du 2 décembre 2020](#) modifiant l'ord. n° 2020-387 du 1<sup>er</sup> avril

Publication

[Note d'information 21.48, DEPP, décembre 2021, \[education.gouv.fr/etudes-et-statistiques\]\(http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques\)  
La VAE en Occitanie. Certificateurs régionaux, les résultats en 2019](#)

### LA VAE EN OCCITANIE

**Certificateurs régionaux, les résultats en 2020**

**Responsable de la publication : Pierre MONVILLE**

**Autrice : Dara CHUARD**

**Traitement des données : Paul VERMESCH**

**Réalisation : Carif-Oref Occitanie**

**Date de publication : Septembre 2023**